



Audience du 3 juin de la FSU avec la DGFIP

DANS CE NUMÉRO :

Compte-rendu de l'audience de la FSU à la DGFIP

FSU FINANCES

D'emblée la FSU-Finances a annoncé qu'il y avait des attentes fortes de la part des personnels et de notre syndicat dans la politique conduite par le gouvernement et en particulier au sein de la DGFIP.

Pour la FSU, il convient de faire attention à la déception des personnels.

Si les syndicats n'obtiennent aucune avancée sociale significative, si on cherche à les cantonner à un accompagnement de la régression sociale, cela entraînera des dégâts.

Cela discréditera l'utilité même des syndicats aux yeux des agents.

Cela pourrait avoir un effet boomerang politique dangereux en 2017.

Dans le **contexte actuel** avec les affaires concernant M. Cahuzac et d'autres anciens ministres des finances ou du budget, ... il y a une crise de confiance.

Nous craignons que cela puisse entraîner une défiance de certains contribuables et ainsi compliquer les conditions de travail des personnels notamment ceux chargés du recouvrement amiable, contentieux, forcé et des contrôles fiscaux.

La FSU a abordé des sujets portant sur les rémunérations et les régimes indemnitaires, la promotion sociale et les contractuels de la DGFIP et le dialogue social.

Rémunérations, carrières et emplois :

Abandon de la journée de carence

La FSU : Il faut aller vite.

Nous sommes satisfaits de cette décision prise en février par la ministre de la fonction publique avec l'aval du président de la République car elle répond à notre souhait. Cependant il y a trop d'attente pour mettre en œuvre cette décision.

En attendant la publication de la prochaine loi des finances, la FSU réitère sa demande d'un moratoire, pour qu'il n'y ait pas de retenues.

Réponse de la DG :

Pour l'instant il n'y a pas de véhicule législatif, il y a une question budgétaire, la DGFIP ne peut pas détricoter toute seule le dispositif, la question a été portée au secrétariat général de notre ministère.

La DG a conscience qu'il y a un sentiment d'impatience des agents.

La FSU : On rajoute de la déception à la déception.

Il faut envisager des solutions dès maintenant et ne pas attendre le 1er janvier 2014.

Nous avons pris ces trois symboles pour illustrer que c'était possible : la mairie de Nantes, et les conseils généraux de Corrèze et de Seine St Denis qui n'appliquaient pas la journée de carence.

JOURNÉE DE CARENCE :
L'ABANDON ATTENDRA...



Abandon de la prime de fonctions et de résultats (PFR)

La FSU :

Notre syndicat se réjouit de l'annonce de l'abandon de la PFR par la ministre de la fonction publique car cela était une de nos revendications.

Nous avons remis une pétition contre la mise en place de la PFR (plusieurs milliers de signataires).

Toutefois la FSU ne souhaite pas que l'actuel dispositif indemnitaire soit remplacé par un système inégalitaire, introduisant de la précarité, de l'opacité, de l'arbitraire et de l'injustice.

Réponse de la DGFIP :

la DG partage notre point de vue. Elle a toujours été opposée à la PFR. "En approche Ressources Humaines, la rémunération au mérite n'est pas le sujet pour les cadres A, B et C".

Par contre, concernant les cadres supérieurs, la DG ne serait pas hostile à un système plus individualisé.

ATTENTES FORTES DES PERSONNELS...



Harmonisation du régime indemnitaire des personnels de la DGFIP

La FSU : l'harmonisation des statuts des personnels nécessite une harmonisation du régime indemnitaire.

La FSU demande l'alignement du régime de rémunérations pour les personnels de la DGFIP sur le niveau le plus élevé.

- **NBI dite géographique**
(région parisienne, Alpes maritimes)

Pour la FSU : il faut mettre fin à sa disparité et l'harmoniser par le haut .

Les agents ne comprennent pas qu'il y ait une différence entre le nombre de points servis selon les filières :

cadres B : 2 points de plus pour la filière Gestion publique,
cadres C : 6 points de plus en faveur des fiscaux.

Il y a également une différence sur l'ouverture des droits :
Critères d'ancienneté requis à la filière gestion publique et aucun pour la filière fiscale.

Réponse de la DG :

Elle est d'accord sur notre demande.
Un groupe de travail traite de l'harmonisation de la NBI.

Il y a également des discussions sur l'allocation complémentaire de fonction (ACF) et sa sécurisation juridique car elle semble s'éteindre au 31 décembre 2013.

- **NBI et informaticiens :**

La FSU : fait part des disparités quant à son attribution ou pas, notamment selon les filières.

Visiblement les interprétations des textes sont différentes.

Pour notre syndicat, cette indemnité a un caractère lié à la résidence et la cherté de vie, elle doit pouvoir être attribuée aux informaticiens selon les mêmes critères que les administratifs.

Réponse de la DG :

A ce stade, il semblerait que l'approche restrictive de ne pas cumuler NBI et primes informatiques prévaut.

En fait il y a un sujet juridique mais la question budgétaire est apparemment prégnante pour ne pas étendre l'attribution de la NBI aux informaticiens.

Cela pose le problème de savoir comment on gère la situation des informaticiens qui perçoivent la NBI et ce que l'on fait pour les sommes qui ont été versées.

- **Alignement du régime indemnitaire sur le plus haut :**

La FSU : a rappelé sa revendication d'aligner sur le niveau le plus élevé,

Elle a remis à cet effet sa pétition (plusieurs milliers de signataires) appuyant cette revendication.

Celui-ci est servi essentiellement dans les services centraux. Le différentiel entre les services centraux et les services déconcentrés s'élève entre 150 euros et 500 euros mensuels selon les grades.

Réponse de la DG :

Elle reconnaît les inconvénients que cela occasionne : frein dans la mobilité des collègues travaillant dans les services centraux.

Par contre la DG a peur qu'en cas d'alignement, elle ait du mal à recruter dans les services centraux et donc il faut qu'un "delta" différentiel soit maintenu.

La FSU : Notre délégation a souligné que le travail et les responsabilités dans les services déconcentrés n'étaient pas moindres que dans les services centraux.

De plus, ce système peut entraîner une perte de rémunérations en cas de changement d'affectation lors d'une promotion de corps.

Politique de promotion sociale à la DGFIP

La FSU :

Les agents sont victimes une année de plus de la rigueur budgétaire:

Les salaires sont bloqués, les promotions en nette baisse, les conditions de travail sont dégradées.

Notre syndicat a souhaité que l'on supprime les freins que peuvent rencontrer les collègues quant à leur promotion sociale.

Freins liés à la mobilité géographique :

La FSU : Beaucoup de collègues hésitent, notamment le personnel féminin, à passer des concours, des examens ou à postuler sur liste d'aptitude par crainte d'être éloignés de leur département d'origine et de leur foyer familial.

Réponse de la DG :

C'est le cœur des priorités. Ces situations sont prises en compte dans l'élaboration des nouvelles règles de gestion,

mais tout ne peut pas être réglé à 100%.

Premièrement, la part de prioritaires est portée à 50 %. Deuxièmement, lors des promotions, il y a eu réduction des freins car l'affectation s'inscrit dans le flot des mutations et non après.

Freins liés à des problèmes de qualifications :

La FSU : Les informaticiens de catégorie B qui ont une qualification d'assistant utilisateur ou de programmeur qui passent inspecteurs perdent leur qualification (et leurs primes informatiques).

Il faut trouver un système pour faire profiter de leur savoir-faire dans les missions informatiques.

Réponse de la DG :

Il y a un déficit d'analystes, la DGFIP a du mal à recruter sur cette qualification.

le Plan de Qualification Ministériel 2013

A la suite des interrogations de la FSU sur ce sujet, la DG nous fait part des annonces du ministre.

- 200 promotions supplémentaires de B en A.

- 1000 promotions, soit des diminutions par rapport à la période de la fusion.

Tableau d'avancement et CAP

La DGFIP envisagerait pour simplifier et accélérer les promotions par tableau d'avancement que les CAP locales ne soient plus réunies pour traiter de ce sujet.

Pour la FSU:

cette approche supprime de fait une partie du rôle des élus de proximité et amoindrit la démocratie locale.

Ces élus sont souvent plus au courant des situations locales et des dossiers des agents...Qu'en disent les autres syndicats ?

Contractuels résorption de la précarité à la DGFIP

La FSU:

Comment sera mise en œuvre la loi de 2012-347 du 12 mars 2012 à la DGFIP ?

Combien d'agents sont éligibles aux dispositifs prévus par la loi ?

Quand les réunions d'information des personnels auront-elles lieu ?

Quel sera le volume des postes accessibles, quelles réponses concrètes ?

Quand et comment vont être mis en place les concours/examens ?

Quel type d'épreuves ?

Préparation aux épreuves avec quels moyens, quelle formation ?

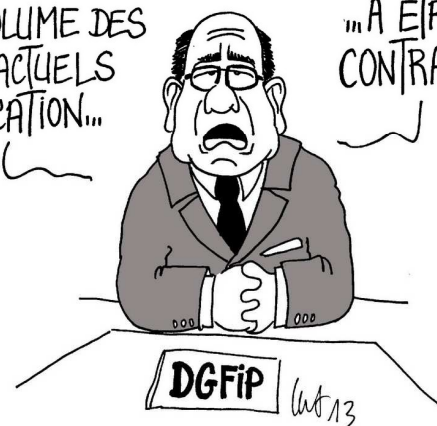
Réponse de la DG :

Ce sujet sera abordé dans un groupe de travail courant juin et traité en comité technique de réseau en septembre. Il concerne 200 à 300 personnes.

UNE BONNE NOUVELLE ?

LE VOLUME DES
CONTRACTUELS
A VOCATION...

...À ÊTRE
CONTRACTÉ.





pour développer un syndicalisme combatif, unitaire, indépendant et démocratique

FSU FINANCES

173 rue de Charenton
75012 Paris

☎ 01 43 47 53 95
01 44 50 45 87

✉ fsufinances@gmail.com



Retrouvez-nous sur le Web !

<http://www.fsufinances.fr>

Dialogue social :

Élections professionnelles 2014

La FSU est pour une élection directe au Comité Technique de la DGFIP :

La FSU-FINANCES demande la suppression de la forme actuelle de désignation des membres du comité technique de la DGFIP et son remplacement par une élection directe des personnels.

Cette règle démocratique prévaut dans toutes les directions de nos ministères économiques et financiers.

Elle nous paraît juste et respectueuse de la liberté des personnels d'élire leurs représentants au comité technique.

Notre demande est conforme à l'esprit des accords de Bercy qui instaurent l'élection au suffrage direct des représentants des personnels (Commission administrative paritaire et comité technique).

Le système mis en place à la DGFIP est une dérogation qui s'est opérée entre l'ancienne direction de la DGFIP et certaines organisations syndicales.

C'est un système qui ne nous paraît pas vraiment démocratique, il convient donc de le modifier.

La DG prend note de notre demande.

Promouvoir un dialogue social loyal, OUI ! ...

...mais sans jamais perdre l'objectif de défendre l'intérêt des personnels. C'est bien le sens de notre démarche.

Face aux enjeux économiques et sociaux, la FSU-FINANCES ne se cantonnera ni à un rôle de spectateur, ni à celui d'accompagnateur de mesures antisociales.

SYNDIQUEZ-VOUS !



J'adhère à la FSU Finances : cotisation annuelle indice X 0,22 € X quotité de temps de travail

Nom : **Prénom :** **Tél. :**

Adresse :

Service : **Grade :**

Indice : **Date de naissance :** **Quotité en cas de temps partiel :**

Signature :

A retourner à FSU -Finances 173, rue de Charenton 75012 Paris